

GLOSSAIRE DES TERMES

Accord de Paris

Un engagement mondial, décidé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en 2015, pour limiter la hausse de la température mondiale à moins de 2°C.

Croissance économique verte

Une trajectoire de croissance à faible émission de carbone, économe en ressources et socialement inclusive.

Décarbonation

Processus de réduction des émissions de dioxyde de carbone produites par la combustion de combustibles fossiles. Cela passe par le passage à des sources d'énergie à faible émission de carbone.

Durabilité

Terme défini par les Nations Unies qui signifie « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Écoblanchiment

Le fait de formuler des allégations fausses ou trompeuses concernant les avantages environnementaux ou les performances d'un produit, d'un service, d'une technologie ou d'une organisation.

Engagement

La pratique consistant à chercher à influencer le comportement d'une entreprise dans laquelle un fonds est investi afin d'améliorer ses pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Par exemple, s'engager auprès du conseil d'administration d'une entreprise afin d'améliorer ses pratiques de travail.

Engagements en faveur de la carboneutralité

Ceux-ci visent à neutraliser la quantité de gaz à effet de serre produite. Cela passe par la réduction des émissions (passage des combustibles fossiles aux sources d'énergie à faible émission de carbone) et l'absorption des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère (grâce aux technologies de boisement et de prélèvement).

ESG signifie Environnement, Social & Gouvernance

L'acronyme utilisé par le secteur de l'investissement pour classer facilement en trois « catégories » simples le large éventail de risques et d'opportunités de durabilité associés à la chaîne d'approvisionnement, aux opérations et/ou aux produits et services d'une entreprise.

Fonds relevant des Articles 6, 8 & 9 du SFDR

Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) vise à accroître la transparence dans l'investissement durable, en partie pour répondre à la problématique consécutive de l'écoblanchiment. Le SFDR fournit un cadre pour la publication des caractéristiques de durabilité des fonds d'investissement et distingue trois types de fonds, tels que définis par les articles 6, 8 et 9 du SFDR.

Les fonds relevant de l'article 6 n'intègrent aucun type de contrôle de durabilité contraignant dans leur processus d'investissement.

Les fonds relevant de l'article 8 présentent des caractéristiques environnementales ou sociales contraignantes (c'est-à-dire qu'elles doivent être considérées comme faisant partie du processus d'investissement), ou une combinaison des deux. Les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés doivent également suivre de bonnes pratiques de gouvernance.

Les fonds relevant de l'article 9 ont des caractéristiques environnementales ou sociales contraignantes et visent un objectif de durabilité spécifique.

Intégration ESG

L'inclusion explicite et systématique des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement ; ou l'analyse de tous les facteurs significatifs dans l'analyse et les décisions d'investissement, y compris les facteurs ESG.

- ESG de base : utilisation d'une approche rigoureuse basée sur l'exclusion pour sélectionner les entreprises en fonction de la manière dont elles tirent leurs revenus (par exemple, sélection des entreprises dont les revenus proviennent des jeux d'argent).
- ESG avancé : Intégration des données ESG quantitatives et/ou qualitatives dans la recherche, la sélection des titres, la gestion de portefeuille et la gérance.

Investissement à impact social

Une approche de l'investissement dans le but intentionnel d'obtenir des résultats positifs sur le plan social et environnemental, tout en offrant un rendement ajusté au risque. Les investissements à impact peuvent être soit :

- Génération d'impact : il s'agit généralement d'investissements sur les marchés privés, s'applique à certaines stratégies d'activiste/ de gérance sur les marchés publics d'actions et les marchés d'obligations vertes
- Impact aligné : s'applique généralement aux stratégies de marché public qui investissent dans des sociétés dont la croissance des revenus provient de produits et services alignés sur les résultats de l'économie verte.

Investissement durable

Comme pour l'investissement responsable, il s'agit de toute approche d'investissement intégrant les facteurs ESG dans la sélection et la gestion des investissements. Il existe de nombreuses approches différentes en matière d'investissement durable, notamment l'intégration des meilleures pratiques, les critères ESG, l'exclusion et l'investissement d'impact.

Investissement responsable

Une approche transversale de l'investissement qui intègre les enjeux ESG dans les processus décisionnels d'investissement et de gérance.

Meilleur de sa catégorie

Actifs ou investissements les plus performants parmi leur groupe de pairs en termes de facteurs environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance.

Propriété active

Lorsque les actionnaires exercent leurs droits, s'engager activement auprès des sociétés détenues sur la stratégie d'entreprise, y compris sur les questions de durabilité, afin de réduire le risque d'investissement et/ou d'améliorer la valeur à long terme des actionnaires.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Les Nations Unies ont approuvé un ensemble de 17 objectifs de développement durable qui fournissent un cadre mondial pour aligner les efforts des entreprises et des gouvernements.

Obligations liées au développement durable

Les obligations liées au développement durable (SLB) sont tout type d'instrument obligataire pour lequel les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint des objectifs prédéfinis de durabilité/ESG. Les émetteurs s'engagent ainsi explicitement (y compris dans la documentation de l'obligation) à apporter des améliorations futures aux résultats de durabilité dans un délai prédéfini. Les SLB sont des instruments prospectifs axés sur la performance. Leurs objectifs sont mesurés par des indicateurs clés de performance (KPI) prédéfinis et évalués par rapport à des objectifs de performance de durabilité (SPT) prédéfinis.

Obligations vertes

Obligations dont le produit est exclusivement utilisé pour financer/refinancer des projets verts, tels que définis par les Principes des obligations vertes (GBP). Les obligations vertes peuvent être de nature standard « utilisation des produits », qui donnent aux détenteurs d'obligations recours à l'activité et aux flux de trésorerie de l'émetteur, ou « obligations à revenu/de projet », qui fournissent aux détenteurs d'obligations uniquement le recours à des flux de trésorerie spécifiques.

Taxonomie de l'économie verte

La taxonomie est une convention de dénomination ou un système de classification. Au sein de la finance, elle définit les catégories et les caractéristiques qualifiantes des secteurs, actifs et projets. Une taxonomie verte régit les instruments financiers que l'on peut appeler « verts ».